

DEMANDE DE RACCORDEMENT ET DE POSE COMPTEUR

Valant contrat d'abonnement au réseau d'eau potable

(Pour demande de devis gratuit)

I – DEMANDEUR – PROPRIETAIRE

☐ M. // ☐ Mme Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu : Département (n°) :
☐ M. // ☐ Mme Nom : Prénom :
Date de naissance : Lieu : Département (n°) :
Société (raison sociale et **SIRET**) :
Domiciliation : n° et rue : Appartement n° :
Code postal : Commune :
Courriel : Mobile : Téléphone fixe :

II – ADRESSE DU RACCORDEMENT

N° et rue :
Code postal : Commune :
Si cette demande fait suite à un permis, merci de bien vouloir indiquer son n° :
☐ POSE DE COMPTEUR uniquement (viabilisation déjà réalisée) / défalqueur existant ? ☐ OUI ☐ NON
☐ BRANCHEMENT avec compteur ☐ BRANCHEMENT sans compteur (viabilisation)
A préciser : ☐ usage domestique ☐ usage industriel ☐ agricole ☐ temporaire ☐ autre (à préciser) :
Nombre de logement(s) desservi(s) :

III – DOCUMENTS A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE

- Plan de masse avec emplacement souhaité du/des branchement(s)
- Plan de situation
- Plan parcellaire du lotissement (indiquer le lot concerné par les travaux)
- En cas d'usage agricole, industriel, toutes les pièces et justificatifs nécessaires afin de prouver le caractère effectif de cet usage et le débit souhaité (en m³/h)
- Copie recto verso de la carte d'identité du (des) demandeur(s) ou un extrait Kbis de moins de 3 mois pour les professionnels
- Copie de l'arrêté accordant le permis de construire

 **TOUTE OMISSION POURRA ENTRAÎNER UN RETARD DANS L'EXAMEN DE VOTRE DOSSIER**

Seul un devis sera établi par le SPEHA et envoyé au demandeur pour un branchement. Ce dernier sera réalisé dans un délai maximum de 3 mois une fois le délai de rétractation écoulé après réception du devis accepté.

En signant le présent formulaire, le(s) demandeur(s) reconnais(sent) avoir pris connaissance du document d'information précontractuelle et de rétractation joint à sa demande et accepter le Règlement de Service d'Eau Potable joint également. Les tarifs applicables sont disponibles sur le site www.speha.fr.

A, LE « Lu et approuvé » ☐ Je demande l'exécution immédiate du service. SIGNATURE DE L'ABONNÉ	AVIS DU MAIRE DE LA COMMUNE OU SERA EFFECTUÉ LE BRANCHEMENT ☐ AVIS FAVORABLE ☐ AVIS DÉFAVORABLE DATE + CACHET + SIGNATURE	TRAVAUX RÉALISÉS LE : PAR : CODE BARRE DU COMPTEUR A COLLER ICI
--	---	---

DOCUMENT D'INFORMATION PRÉCONTRACTUELLE ET DE RÉTRACTATION

Article L.111-1 du CODE DE LA CONSOMMATION et suivants

Ne concerne que les usagers particuliers ou les entreprises comptant au plus 5 salariés

DROITS DES ABONNÉS VIS À VIS DE LEURS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs du SPEHA dans la limite de leurs attributions respectives, et le cas échéant les services du Trésor Public. Vos données seront conservées pour la durée de votre relation contractuelle avec le SPEHA, augmentée le cas échéant des délais de recours. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement européen relatif à la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection des données du SPEHA.

CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU SERVICE

Le SPEHA assure la production, le stockage et la distribution d'eau potable sur le territoire des 45 communes qui ont transféré directement ou à travers une communauté de communes leur compétence eau potable.

PRIX DU SERVICE

Les différents tarifs pratiqués par le service sont décidés par le Conseil Syndical.

La souscription d'abonnement astreint le nouvel abonné au paiement de sa facture d'eau aux conditions du règlement du service.

La facture d'eau se compose :

- d'une part fixe comprenant la maintenance et l'amélioration des ouvrages, des réseaux et des compteurs
- d'une part variable proportionnelle à la consommation
- des redevances de l'Agence de l'Eau (redevances « consommation », « prélèvements » et « performance des réseaux ») intégralement reversée à cet organisme
- de la TVA

Les travaux de branchements et autres travaux faits à la demande de l'abonné font l'objet d'un devis dont l'acceptation permettra son exécution. Tout dépassement lié à des conditions exceptionnelles rencontrées fera l'objet d'une estimation complémentaire soumise pour accord. A défaut d'acceptation, seules les dépenses effectivement engagées, ainsi que la remise en état des lieux, seront facturées.

Le devis est réalisé à partir du bordereau des prix en vigueur approuvé par le Conseil Syndical.

Les tarifs du service sont disponibles au siège du SPEHA à MONTGEARD, par téléphone au 05 34 66 71 20 ou sur www.speha.fr.

DÉLAIS D'EXÉCUTION DU SERVICE

- Abonnement : à la fin du délai de rétraction ou sous 48 heures si la case « *je demande l'exécution immédiate du service* » est cochée,
- Branchements et autres travaux : 3 mois après la fin du délai de rétractation ou selon la date convenue avec l'utilisateur.

GARANTIES LÉGALES

Sur toute pièce ou élément physique retourné à l'utilisateur consommateur, le SPEHA est tenu de l'ensemble des garanties légales :

- de la garantie de conformité, applicable en cas de défaut de conformité existant au jour de l'acquisition, dont la mise en œuvre est limitée à 2 ans à partir du jour de prise de possession du produit.
- de la garantie relative aux défauts de la chose vendue, conformément à la réglementation en vigueur notamment en matière de vices cachés ou du fait des produits défectueux.

Toute demande de mise en œuvre des garanties précitées doit se faire par écrit au siège du SPEHA.

INFORMATIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

Service Public de l'Eau Hers Ariège – 514 route de Nailloux – 31560 MONTGEARD

SIRET: 200 079 804 00015 – tél : 05.34.66.71.20 – web : www.speha.fr.

MÉDIATION DE L'EAU

En cas de litige, l'utilisateur peut adresser un recours gracieux par courrier au représentant légal du SPEHA.

Si la réponse n'est pas satisfaisante ou en l'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois valant décision de rejet, tout usager ou ayant droit du service peut saisir la Médiation de l'Eau, BP 40463 - 75366 PARIS Cedex 08 - contact@mediation-eau.fr.

CONSOMMATION RESPONSABLE DE L'EAU

Aussi bien sur la lettre à destination des abonnés que sur le site internet, le SPEHA sensibilise ses usagers aux gestes simples permettant une utilisation éco-responsable de l'eau.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉSILIATION

En cas de résiliation d'abonnement, une facture pour solde de tout compte sera établie à l'abonné sortant au regard de l'index relevé et le nouvel occupant devient le nouveau titulaire de l'abonnement.

En cas de litige sur la date et/ou l'index de la consommation relevée en sortie des lieux, un document justificatif sera à fournir au SPEHA (état des lieux, actes de vente...).

Dans le cas où le locataire sortant n'est pas remplacé, le contrat est mis au nom du propriétaire.

CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉTRACTATION

DROIT DE RETRACTATION

Lorsque le contrat est conclu à distance (par courrier, courriel, téléphone ou via www.speha.fr ou hors établissement, l'utilisateur dispose d'un délai de 14 jours après la conclusion du contrat pour exercer son droit de rétractation sans donner de motif.

Pour exercer le droit de rétractation, l'utilisateur doit notifier au Service Public de l'Eau Hers Ariège - 514 route de Nailloux - 31560 MONTGEARD ou abonnes@speha.fr sa décision de rétractation du présent contrat. L'utilisateur peut utiliser soit le formulaire de rétractation joint ci-dessous, soit une déclaration sur papier libre exprimant de façon non équivoque sa volonté de se rétracter en précisant le service concerné (souscription d'abonnement, demande de travaux ...).

EFFETS DE LA RETRACTATION

Si l'utilisateur a au préalable exprimé, au sein du formulaire de demande initiale, sa volonté de bénéficier de l'exécution immédiate du service, et qu'il use de son droit de rétractation dans les délais impartis (14 jours), les frais liés aux travaux déjà réalisés dans le cas d'un branchement ou l'abonnement et les volumes comptabilisés seront dus jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter (date du contact direct, mail ou cachet de la poste faisant foi).

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

NE CONCERNE QUE LES USAGERS PARTICULIERS OU LES ENTREPRISES COMPTANT AU PLUS 5 SALARIÉS

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire en courrier en RAR uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat d'abonnement, à :

SERVICE PUBLIC DE L'EAU HERS ARIÈGE
514 route de Nailloux - 31560 MONTGEARD

Je soussigné(e),

☐ Mme. ☐ M. Nom : Prénom :

Date de naissance : / / Lieu : Département (n°)

Domicilié à : N° et rue : Appartement n°

Code postal : Commune :

Vous notifie par la présente ma rétractation, conformément à l'article L 121-20 du Code de la consommation, du contrat établi en date du

Portant sur la demande suivante (un seul choix possible) :

☐ DEMANDE DE TRANSFERT D'ABONNEMENT

☐ DEMANDE DE BRANCHEMENT ET DE POSE COMPTEUR

Fait à, le

Signature du demandeur précédée de la mention « Lu et approuvé »